

Havelange, le 1er mars 2021

Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural d'Ohey 22 février 2021

Présents :

Nicolas TRIOLET, Marielle LAMBOTTE, Thibaut GILLET, Sabrina HOLODILINE, Pierre LHOAS, Siobhan SANDERSON, Jean DEMEURE, Marie-Thérèse MEYFROIDT, Yannick LECOMTE, Miguelle LEBRUN, Charles DE QUIRINI, Rosette KALLEN, Olivier GONNE, Pierre HALLEUX, Anne KYMPERS, Jacqueline MASSON, Marie-Aude GOFFIN, Marie-France LATINE.

Pour la commune : Mélissa DEPREZ

Pour la FRW : Aurélien DETHIER, Florence LOUBRIS

Excusés :

Stephan VIS, Anne WERY, François DEBATTY, Yannick LECOMTE, Jean-Pol SOMVILLE, Jeanne DE PAUW, Arnaud PAULET, Patrick MATERNE, Vincent LEEMANS, Françoise ANSAY, Christophe GILON et Laurence GINDT.

Absents et non-excusés : Monique GEORGES, Nicolas GOFFIN, Delphine GRAUX, Paul GUILMOT, Robin GUNS, Didier HELIN, Caroline HOUART, Clément MOYERSOEN, Kataryna VANTIGHEM, Pol VERMEULEN.

1. Présentation de l'appel à projet Wallonie Cyclable

Le 31 octobre 2020, la commune d'Ohey a fait part de son intérêt pour l'appel à projet Wallonie Cyclable.

Wallonie Cyclable est un appel à projet à destination des villes et communes désireuses de mener, sur leur territoire, une politique en faveur du vélo utilitaire. Les communes pilotes seront sélectionnées sur base : de leur potentiel ; de leur ambition ; de leur vision stratégique ; de leur politique vélo.

La Région Wallonne souhaite investir 40 millions d'euros dans ce projet. Cette démarche s'inscrit dans la « Vision FAST 2030 » qui consiste à doubler l'usage du vélo pour 2024. Rappel de l'acronyme : Fluidité – Accessibilité – Sécurité – Transfert Modal (mobilité diversifiée).

La commune d'Ohey saura si elle a été sélectionnée dans le cadre de cet appel à projet dans le courant du mois de mars. Si c'est le cas, un subside de maximum 150 000 euros lui sera attribué. La commune mettra alors en place une commission communale vélo. Cette dernière sera chargée de coordonner la conception et la mise en œuvre du plan communal cyclable.

Les différentes liaisons envisagées seraient :

- La dorsale ViciGal et des liaisons avec les villages
- Haillot / Jallet; Perwez / Baya; Gros d'Ohey vers la rue Winget
- Liaison de pôles de cœur de village et de vie – pôles d'habitat
- Aménagement de mobilité douce dans la rue St Martin
- Liaison rue de Gesves vers le centre sportif (partie du dossier Mobilité active qui n'a pu être envisagée pour son aspect financier)

Les aménagements éligibles doivent obligatoirement être réalisés en matière indurée (type RAVeL). Certains aménagements à l'instar des stationnement vélo, chemin réservé (F99), piste cyclable séparée, piste cyclable marquée, ... sont subsidiés à 100% car les bénéficiaires seront uniquement les cyclistes. Les autres aménagements en faveur du cyclisme mais concernant également d'autres moyens de déplacement seront quant à eux subsidiés à 75%. L'éclairage et les zone 20 ou 30 km/h ne sont pas subsidiés.

Commentaires et questions de la CLDR

- Y aurait-il des liens avec les communes voisines ? Si la commune d'Ohey est reprise, le GAL sera mis au courant afin de créer des liaisons avec les communes de Gesves et Assesse mais également en allant vers Huy, Marchin et Havelange. Ce serait utile pour avoir un maillage important.
- Les différentes associations en lien avec la mobilité douce seront-elles contactées ? Oui, notamment les associations de tourisme (le SI est le bienvenu – collaborer pour le réseau points nœuds aussi).
- Le multiusage de certains sentiers dégrade ces derniers. Est-ce un point d'attention ? Oui, les pistes cyclables qui devraient être munies d'un revêtement adapté seront définies.

Le dossier peut être envoyé aux membres qui souhaitent le consulter

2. Approbation du PV de la réunion du 10 mars 2020

Le compte-rendu est approuvé sans remarque.

Un participant demande que l'état des lieux du lieu dit « Pré au pont » à Libois soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion. La demande d'inscription de ce point avait par ailleurs été émise lors d'une précédente réunion.

Le président s'engage à ce que ce point soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

3. Etat d'avancement des projets ,programmation 2021, approbation du rapport annuel de la CLDR

Les projets en convention

MAISON CELINE PIERRE, FP 16, LOT2 + FP 18, LOT2 + FP9, LOT2 : Une vidéo a été soumise aux membres de la CLDR. Cette dernière a été tournée lors de la présentation effectuée par les architectes au comité de suivi de l'appel à projets « cabinets médicaux » au mois de janvier 2021 (un représentant de l'administration du développement rural était présent et a pu constater l'avancement du dossier).

La prochaine étape est de déposer le projet définitif. Dès que l'administration aura donné son feu vert, le projet pourra passer en phase de convention réalisation.

La vidéo est toujours disponible: <https://www.developpementruralohey.info/fiche-18--atelier-rural-ou-hall-relais.html>

AMENAGEMENT DU CŒUR D'EVELETTE, FP 17, lot 1 + FP 10, lot 3 qui reprend plusieurs projets.

- **Salle Isbanette** : en attente d'être inaugurée. Il s'agira d'un des premiers projets phares du PCDR à être terminé.
Certaines associations ont déjà pu occuper les lieux et un problème de chauffage a été rapporté. Pierre HALLEUX – architecte qui suit le dossier pour la commune - confirme que le souci sera bientôt réglé (l'origine du problème étant définie).
- **Coin des Macrâles** : Il est prévu que la désignation de l'entreprise soit actée par le Collège du 1^{er} mars 2021. Le projet (qui doit respecter les conditions de l'appel à projets) prévoit une réception des travaux pour le mois de mai.
- **Espace de convivialité** : ce projet est actuellement en attente mais le sujet reviendra dans le courant de l'année.

VICIGAL, FP 2, LOT 1 : Les permis d'urbanisme pour la commune d'Ohey sont en cours.

De manière générale, les plans sont finalisés mais il y a encore du travail à effectuer sur les traversées régionales (INASEP). Les premiers essais de sols ont été réalisés mais un nouveau décret wallon intervenu entre temps a impliqué la réalisation de nouveaux essais. Ils sont effectués et l'auteur de projet attend les résultats. Les métrés (surtout hors voiries) sont finalisés.

Trois tronçons ont été soumis à enquête publique (clôturée le 17 février 2021). L'analyse de cette enquête publique est en cours.

RESEAU DE CHALEUR, FP 5, LOT 1 : suite au vice dans le cahier des charges et à un recours au Conseil d'Etat, le marché doit être réattribué. La commune confirme qu'elle espère avancer pour ce premier semestre 2021.

Les groupes de travail

Deux groupes de travail à poursuivre :

- **Le GT Jeunesse** : ce GT vise à la modification de la charte jeunesse réalisée dans les années précédentes afin qu'elle soit réalisée pour les jeunes et par les jeunes. L'objectif est qu'elle devienne un véritable outil pour les différentes associations regroupant des jeunes (clubs sportifs, maisons des jeunes, mouvements de jeunesse, etc.). Sa diffusion s'opèrera également durant l'été à destination des mouvements de jeunesse qui viennent s'installer pour réaliser un camp. Les jeunes de l'Accueil Temps Libre, des Clubs sportifs, des différentes associations de jeunes vont être amenés à se rencontrer pour co-construire cette charte lors de réunions animées par la FRW.
- **GT Sécurité routière** : Ce GT se poursuit. Aucune réunion n'est programmée actuellement.

Deux groupes de travail à initier pour 2021 :

- **GT Charte de convivialité** : Ayant été désignée comme commune pilote dans le cadre d'un projet suivi par le Collège des producteurs, la Commune de Ohey s'est engagée à procéder à la rédaction d'une charte intitulée « Charte pour le Mieux-Vivre ensemble » afin de faciliter le dialogue entre le monde agricole et les habitants et de tendre vers la compréhension du métier d'agriculteurs. Afin de mener à terme cette procédure et proposer par la suite aux communes d'Assesse, Gesves mais également Havelange, Hamois, Ciney et Somme-Leuze, une réflexion similaire avec une publication probablement financée par 2 GAL, un groupe de travail a été mis sur pied et est chargé de la rédaction de ladite charte.

Le but de ce groupe de travail est de créer un outil pédagogique qui permet de comprendre comment vivre une « ruralité harmonieuse », dans laquelle chaque citoyen est respecté et respecte les autres, pour bien vivre ensemble.

Dans un souci de respect vis-à-vis du calendrier des agriculteurs, les réunions ont déjà débuté durant l'hiver. Cependant, le président précise que si les membres de la CLDR désirent intervenir dans la rédaction de la charte, il leur est possible d'adresser un mail à l'équipe Condroz de la FRW. Dans tous les cas, la charte sera présentée à la CLDR.

- **GT Budget Participatif** : Dans le cadre de la nouvelle circulaire de Développement Rural, chaque commune disposant d'un PCDR actif va avoir l'opportunité de développer un Budget Participatif tous les deux ans. Le financement de ce budget participatif correspond à un maximum de 10 000 € investi par la Région Wallonne ET au moins autant par la Commune¹. Ce GT aura pour but de définir le cadre de l'appel à projets.

Programmation 2021

Etant donné que la commune arrive à la fin de son ODR, il s'agit cette année d'une programmation à deux ans.

Pour 2021, deux projets sont soumis à l'avis de CLDR :

- **Fiche 19, lot 2: Construction de logements intergénérationnels et "tremplin" sur le site des Essarts communaux à Hailot**
- **Création d'un lieu de rencontre pour les habitants, à Hailot**

Le lieu de rencontre rassemblerait les Scouts, les activités extrascolaires, le cercle horticole, l'œuvre paroissiale, la délocalisation de la MJ, ... Les consultations de tous ces groupements se feront via la FRW.

Pour 2022, deux projets sont soumis à l'avis de la CLDR :

- **Fiche1, lot 2: Aménagement et équipement d'une aire de transformation et de commercialisation de produits agricoles et forestiers locaux**
- **Fiche 12, lot 2 : Création d'une ou de plusieurs petite(s) zone(s) d'activités artisanales**

Pour ces deux fiches, la commune rappelle qu'elle n'a pas encore de lieu et qu'elle recherche une opportunité à saisir.

L'une des participantes demande si des liens sont prévus avec la coopérative COCORICOOP. Selon la commune, la coopérative sera un partenaire consulté quand les fiches projets 2.1 et 2.12 entreront dans une phase concrète.

¹ Voir point sur la présentation de la nouvelle circulaire

Pour rappel, cette proposition n'empêche évidemment pas que d'autres projets soient menés hors demande de convention.

Une proposition de rapport annuel 2020 de la CLDR a été transmis aux membres en amont de la réunion. **Ces derniers l'approuvent sans remarque et à l'unanimité.**

4. Présentation de la nouvelle circulaire

La FRW présente les modifications importantes de cette nouvelle circulaire (la présentation est reprise en annexe de ce compte-rendu).

1. **La visibilité de l'Opération de Développement Rural** : chaque ODR devrait disposer d'un site internet reprenant l'avancée de chaque projet, les dates de réunions des CLDR, les compte-rendu de ces dernières... Pour rappel, à Ohey, le site de l'ODR existe déjà, il est disponible au lien suivant : <https://www.developpementruralohey.info/>
2. Le **Règlement d'Ordre Intérieur** de la CLDR : le ROI de chaque CLDR devra être basé sur un seul modèle. Ce modèle sera présenté aux membres lors de la prochaine réunion de CLDR.
3. Dispositions relatives à l'octroi d'un **Budget Participatif** ; la commune peut introduire un budget participatif afin que les citoyens (association, membres de la CLDR, ...) puissent développer des projets collectifs profitant à tout un chacun.
Conditions :
 - *La commune doit avoir un PCDR actif*
 - *1 € investi par la Région Wallonne est égal à 1 € investi par la commune*
 - *Maximum 10 000 € investi par la Région Wallonne*
 - *La commune peut introduire une demande tous les 2 ans*
 - *Trois documents de références à remplir (mis en ligne sur le site de l'administration).*
4. Deux moments pour entrer une **demande de convention** pour un projet pouvant obtenir des subsides de Développement Rural
 - 1^{er} mars
 - 1^{er} septembre
5. Si le budget de la région n'est pas suffisant pour tous les projets de Développement Rural de chaque commune, **5 critères d'arbitrage** seront pris en compte :
 - Demande déjà introduite dans une session précédent (mars ou septembre précédent)
 - Si c'est la première ODR de la commune
 - Le nombres de conventions déjà introduite pour la commune
 - Le montant du subside
 - La qualité du projet

5. Retours sur la newsletter

Suite à la crise sanitaire, les réunions de CLDR n'ont pu être maintenues. C'est pourquoi la FRW a proposé, fin décembre, la rédaction d'une newsletter permettant de faire part, aux membres, des différentes avancées des projets.

La FRW souhaiterait recueillir l'avis des membres sur cette newsletter. Pour cela, les membres sont invités à participer au sondage via le lien suivant : <https://app.wooclap.com/ZZKLDA>.

6. Candidatures pour la CLDR : approbation

Deux personnes souhaiteraient rejoindre la CLDR : Monsieur VOISIN et Madame LECHAT respectivement Maître-assistant dans une école et médecin, ils habitent tous les deux Haillot.

La CLDR remet un avis positif unanime sur ces deux nouvelles candidatures. L'avis de la CLDR et les deux candidatures seront soumises au prochain Conseil Communal qui entérinera la décision.

7. Divers

La Commune a reçu un courrier de la part du cabinet de la Ministre TELLIER. Cette dernière accuse bonne réception de la demande de relancer une nouvelle Opération de Développement rural accompagnée par la FRW. Elle annonce qu'elle informera de sa décision dans le courant du mois de mars.

-
Florence Loubris
Agent de développement
f.loubris@frw.be
+32(0)83 660 773

Visitez notre site web : www.frw.be
Et notre page Facebook : <https://www.facebook.com/FondationRuraleWallonie>

Aurélien DETHIER
Agent de développement
a.dethier@frw.be
+32(0)83 660 777